

Postes « Plus de Maîtres que de classes »

	<p>A l'occasion de la vacance des postes « plus de maîtres que de classes » suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demi-poste élémentaire Jean RACINE Montluçon</li> <li>- Demi-poste élémentaire Pergaud/Prévert Montluçon</li> <li>- Quart de poste élémentaire Zola Montluçon</li> <li>- Quart de poste élémentaire Mistral Montluçon</li> <li>- Demi-poste Voltaire Montluçon</li> </ul> <p>un appel à candidature est lancé pour cette famille de postes.</p> <p>Ces fractions de postes seront associées avec d'autres fractions (décharges...) pour obtenir des postes équivalents à un temps plein.</p>
<p>MISSIONS</p>	<p>Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » est défini dans la circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012. Dans ce cas précis, il s'applique pour une quotité de 50%.</p> <p>La mission du maître surnuméraire s'effectue dans le cadre de l'emploi du temps prévisionnel établi par l'équipe pédagogique de l'école élémentaire.</p> <p>Le maître supplémentaire pourra intervenir dans les classes de quatre manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-action dans la classe.</li> <li>- Prise en charge de demi-classes pour des populations d'élèves plus fragiles.</li> <li>- Prise en charge de petits groupes d'élèves, de niveau homogène pour un suivi spécifique, afin de favoriser les échanges oraux et l'apprentissage de la langue.</li> <li>- Prise en charge de groupes de niveau et d'âge hétérogène dans des ateliers regroupant des élèves dans le cadre de projets ponctuels.</li> </ul>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Les objectifs du dispositif « Plus de Maîtres que de classes » doivent permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils s'attachent à prévenir la difficulté scolaire tout au long de la scolarité. Les objectifs spécifiques retenus visent à aider l'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'exprimer clairement à l'oral en utilisant un vocabulaire approprié</li> <li>- lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple, se créer des images mentales</li> <li>- utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court</li> <li>- lire seul et écouter lire des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse</li> <li>- être précis et soigneux dans les tracés, les mesures et les calculs</li> <li>- résoudre des problèmes très simples</li> <li>- observer et décrire pour mener des investigations</li> <li>- commencer à s'approprier un environnement numérique.</li> <li>- distinguer le passé récent du passé plus éloigné</li> <li>- s'exprimer par l'écriture, le chant, la danse, le dessin, la peinture, le volume</li> <li>- participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication</li> </ul>

*DSDEN de l'Allier – Mai 2015*

	<ul style="list-style-type: none"><li>- écouter pour comprendre, interroger, répéter, réaliser un travail ou une activité</li><li>- questionner, justifier un point de vue</li><li>- travailler en groupe, s'engager dans un projet</li></ul>
COMPETENCES	Ces postes nécessitent une capacité à travailler en équipe, l'enseignant devant coopérer avec les autres enseignants de l'école. Une disponibilité est nécessaire pour participer aux concertations avec l'équipe de circonscription afin d'évaluer le fonctionnement du dispositif et les progrès des élèves.
FORMATION	L'équipe de circonscription accompagnera l'enseignant affecté sur ces postes tout au long de l'année et dès la mise en œuvre du dispositif. Des modules de formation seront organisés en particulier au sujet des pratiques pédagogiques en co-intervention, l'observation des élèves, l'évaluation de leurs progrès ainsi que l'actualisation des connaissances. D'autres contenus de formation s'adresseront à l'ensemble des enseignants de l'école.
MODALITES DE RECRUTEMENT	<p>Les candidats adressent à la division des personnels un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae <u>pour le lundi 18 mai inclus au plus tard</u>. Ils transmettent une copie à Madame l'IEN de la circonscription de Montluçon 1.</p> <p>Ils seront reçus par une commission qui déterminera leur aptitude à exercer les fonctions et établira un classement des candidatures retenues.</p>